

Ordre du jour
Assemblée communale extraordinaire du lundi 15 avril 2024 à 20h00
à la salle de spectacles (cinéma)

Ordre du jour :

1. Discuter et voter un crédit supplémentaire de fr. 50'000.- pour le changement de la conduite communale de bouclage du réseau d'eau potable située sur la parcelle no 7 du ban des Breuleux ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
2. Discuter et accepter l'octroi d'un droit de superficie gratuit de 50 ans à l'Espace Nordique Erguël, sur une surface d'environ 170 m2, située à Mont-Crosin sur la parcelle no 868 du ban de Courtelary ; donner compétence au Conseil communal pour en fixer les conditions.
3. Discuter et voter un crédit de fr. 270'000.- pour alimenter le fonds cantonal du Service de l'Enseignement concernant le financement de l'enseignement numérique de cercles scolaires constitués de communes avec des moyens modérés ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
4. Discuter et voter l'abrogation du Règlement de police de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
5. Discuter et voter l'abrogation du Règlement de l'agence communale AVS de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
6. Discuter et voter l'abrogation du Règlement relatif à la taxe communale sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
7. Discuter et voter l'abrogation du Règlement d'impôt de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
8. Discuter et voter l'abrogation du Règlement sur les élections communales selon système majoritaire à deux tours de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
9. Discuter et voter l'abrogation du Règlement concernant le Service de défense contre le feu de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.

Les règlements mentionnés sous chiffres 4 à 9 sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'Assemblée communale au secrétariat où ils peuvent être consultés tout comme sur le site internet www.breuleux.ch.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Le Conseil communal